



Mémoires

et Histoire

de l'Esclavage :

des enjeux contemporains

10 Mai 2006

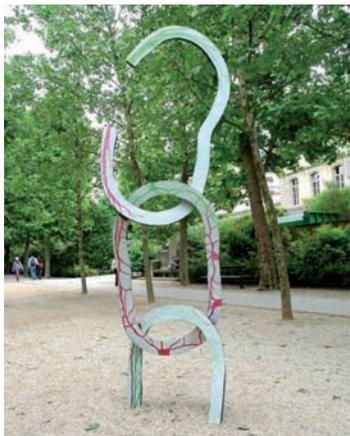
La Forêt des Mânes

2006, Léa de Saint Julien

Jardin du Sénat, Paris

COMITÉ POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

[www.comite-memoire-esclavage.fr](http://www.comite-memoire-esclavage.fr)



**10 mai 2007 - Le cri, l'écrit**  
2007, Fabrice Hyber - Jardin du Sénat, Paris



**Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions**  
2007, édition La documentation française

**L'esclavage - Un crime contre l'humanité**  
2007, édition Civisme et démocratie CIDEM

**Rapport du comité 2005**  
2005, édition La découverte



**Musée d'histoire de Nantes**  
Chateau des Ducs de Bretagne, Nantes

**La France fut, et reste, le premier et le seul Etat au monde qui à ce jour ait déclaré la traite négrière et l'esclavage « crimes contre l'humanité » par la loi du 21 mai 2001. Elle est aussi le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration. Chaque 10 mai, et ce depuis 2006, la nation commémore les mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.**

La loi de 2001 prévoyait la création d'un Comité pour la Mémoire de l'Esclavage (CPME). Installé par le gouvernement en janvier 2004, sa première mission était de proposer une date de commémoration nationale. Il a proposé le 10 mai, jour où les élus du peuple, à l'issue d'un débat démocratique, reconnurent ce crime contre l'humanité. Le président de la République a retenu cette date.

En cinq ans, le paysage a profondément changé. Sous l'impulsion du CPME, le travail de mémoire partagée a été engagé, la connaissance historique a progressé... Un monument aux mémoires de la traite négrière, de l'esclavage, et de leurs abolitions a été installé dans les Jardins du Luxembourg. Des actions éducatives à l'école ont vu le jour, un centre national de recherches au CNRS a été créé, qui a désormais un réseau européen et international. En outre, le CPME a établi des partenariats avec les Archives et la Direction des musées de France dans le domaine culturel. Un guide des sources d'archives a été publié, un inventaire des œuvres lancé dans les musées. Le musée des ducs de Bretagne à Nantes a ouvert, début 2007, de belles salles sur la traite et l'esclavage, très fréquentées notamment par les scolaires. Le musée du Quai Branly, le musée d'Aquitaine, qui ont des

collections inestimables sur l'esclavage, préparent, pour le 10 mai 2008, l'ouverture de salles pérennes sur ce thème. Des lieux de mémoire, des « routes » les reliant, sur la façade atlantique mais aussi dans l'Est de la France (route des Abolitions), offrent au public le plus large des contenus historiques, des manifestations, des activités, et se fédèrent en réseau.

Le CPME estime que le travail de mémoire et d'histoire doit se poursuivre et se renforcer. Il a pu constater l'impact indéniablement positif de la loi de 2001. En effet, les publications d'ouvrages scientifiques, la production de documentaires, l'augmentation du nombre des recherches doctorales sur les thèmes autour de la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, la multiplication de manifestations culturelles ou mémorielles partout en France le 10 mai, témoignent de la curiosité accrue du grand public, de son désir de comprendre et mieux connaître comment et pourquoi le commerce d'êtres humains a pu se développer et se poursuivre alors que les idéaux de liberté et d'égalité devenaient universels.



**Images tirées du site « Traite négrière, esclavage et abolitions, pour un inventaire muséographique » mis en ligne en 2006 et de l'exposition pédagogique montée en 2008 par deux membres du CPME**

*Portrait de jeune fille*

Fin 18<sup>ème</sup> siècle, anonyme

Musée Léon-Dierx, Saint-Denis, La Réunion

*Vue des 40 jours d'incendie des habitations de la plaine du Cap Français, août 1793*

1795, d'après J.L. ou Pierre Jean BOQUET

Musée d'Aquitaine, Bordeaux

*Fer d'esclave - Entrave cheville*

Fin 18<sup>ème</sup> - Musée national de la Marine, Paris

## → LE COMITÉ POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Créé par la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, organisé par un décret du 5 janvier 2004, le CPME se compose de douze personnalités qualifiées nommées pour cinq ans par le Premier ministre. Chargé de proposer une date de commémoration, devenue, depuis 2006, le 10 mai, journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, il a également pour mission de faire des propositions au gouvernement en matière d'actions, de manifestations permettant d'encourager la recherche, d'assurer la pérennité de la mémoire de l'esclavage, la connaissance et la diffusion de son histoire. Il attribue un prix de thèse. Il remet un rapport au Premier ministre, rendu public, sur les actions entreprises en matière de commémoration et de sensibilisation.

**Les membres du comité :** Françoise Vergès, présidente, Jean-Godefroy Bidima, Fred Constant, Marcel Dorigny, Henriette Dorion-Sébéroué, Gilles Gauvin, Christiane Falgayrettes-Leveau, Anne Lescot, Claude-Valentin Marie, Éric Mesnard, Léa de Saint-Julien, Nelly Schmidt.



**Collégiens à l'assemblée nationale pour un concert du Chevalier de St George - 2007**



**Affiche pour le colloque de l'association**

Agapé, à Paris, pour le 10 mai 2008

**Affiche de la manifestation du 10 mai 2008**

au musée du Quai Branly

**Affiche et plaquette du spectacle CAL**

de Jocelyn Brudey, 3 mai 2008



**Mémorial ACTe**

Projet du Mémorial ACTe, Guadeloupe

Elus, associations, musées et institutions doivent travailler ensemble à diffuser cette histoire et ses mémoires, mémoires honteuses mais aussi sources de création artistique et culturelle. Car les esclaves nous ont légué, grâce à leurs résistances, musiques, langues, rites, idéaux et expressions culturelles qui font désormais partie du patrimoine culturel de l'humanité.

Le CPME a identifié plusieurs missions pour les années à venir : l'une est la création d'un grand portail sur l'Internet qui rassemble les sites portant sur ces thèmes et garantissant une rigueur scientifique. Une autre est l'identification des lieux de mémoire. Finalement, le CPME a perçu une forte demande de la part des professeurs des écoles pour la mise à disposition d'outils éducatifs dont la création d'une université d'été agréée par le Ministère de l'Education Nationale.

**Site du CPME :**

[www.comite-memoire-esclavage.fr](http://www.comite-memoire-esclavage.fr)

**Secrétariat général du CPME**

27 rue Oudinot 75358 SP Paris

**Ci-dessous : Cérémonie de commémoration**

10 mai 2006, Ile de Gorée, Sénégal

